

CONS-2026-040

Cahier des charges pour les prestations d'encadrement et animation des

« Rendez-vous du Parc »

Octobre à décembre 2026

Maître d'ouvrage :
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

DATE LIMITE DE REPONSE : 27 septembre 2026 à minuit

Sommaire

SOMMAIRE	1
I. CONTEXTE.....	2
II. OBJET ET DETAILS DE LA CONSULTATION	3
<i>10 octobre 2026 - Monde nocturne : inauguration du sentier sonore de Coursegoules</i>	<i>3</i>
<i>31 octobre 2026 – Les animaux qui font peur – Valderoure (lieu à confirmer)</i>	<i>4</i>
<i>Samedi 14 novembre 2026 – Pierre sèche et pastoralisme, Saint Jeannet ou alentours.....</i>	<i>4</i>
<i>OPTION - 28 novembre 2026 – Lancement exposition Pierre sèche - Pays de Vence (Date et lieu à confirmer)..</i>	<i>5</i>
III. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE	5
1 ORGANISATION DE LA PRESTATION	5
2 CONDITIONS DE REGLEMENT	5
IV. MODALITES DE LA CONSULTATION	6
1 REMISES DES OFFRES ET CADRE DE LA CONSULTATION	6
2 PRESENTATION DE L'OFFRE DU CANDIDAT	6
3 ANALYSE DES OFFRES	6

I. Contexte

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur :

Le Parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur a été labellisé en mars 2012 pour une durée de 15 ans. A l'initiative des collectivités locales, il est né de la volonté de dynamiser les activités économiques du territoire en valorisant les patrimoines, tout en les préservant.

Il s'agit d'un territoire de moyenne montagne, situé entre un littoral urbanisé et la haute montagne, qui concerne 48 communes, 1 communauté de communes, 2 communautés d'agglomération, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Région Sud et le Département des Alpes-Maritimes, 100 000 ha environ et 33 000 habitants.

Les patrimoines des Préalpes d'Azur sont riches et diversifiés. Les enjeux y sont considérables : 1/3 de la biodiversité française y est présente et toujours étroitement liée au maintien de l'activité pastorale ; environ 2000 cavités et 140 km de galeries souterraines forment la partie accessible à l'homme de l'immense réseau souterrain, véritable château d'eau pour la côte d'Azur ; un patrimoine culturel extrêmement riche, notamment pour la forme architecturale médiévale groupée et perchée des villages. Les Préalpes d'Azur permettent aussi la pratique de tout un panel de sports de nature (randonnée, VTT, équitation, parapente, escalade, eau vive, spéléologie, via ferrata, ski...).

Le programme d'éducation à l'environnement et au territoire :

Une des missions fondamentales d'un Parc naturel régional est la transmission et l'éducation à l'environnement et au territoire.

Définition de l'Éducation à l'Environnement et au Territoire pour le PNR des Préalpes d'Azur

Permettre une appropriation de la Charte du PNR par toutes et tous (habitants, actifs, visiteurs, élus) et les accompagner, quel que soit leur âge, dans une meilleure connaissance des patrimoines et ressources du territoire (naturels, culturels, humains) afin de les inciter, de manière individuelle et collective, à devenir acteurs de leur préservation au quotidien.

Les encourager aussi à soutenir un développement local établi sur :

- un lien concret et sensible au territoire
- la transmission des savoirs,
- le partage des pratiques,
- l'innovation,
- la prise en compte des interrelations avec le littoral.

Le programme d'éducation au territoire s'adresse à différents publics et donne lieu en parallèle à différents formats d'événement. Pour le grand public, habitants, familles et élus :

- **Les RDV du Parc** : Une vingtaine d'événements de sensibilisation aux missions du Parc sont prévus dans les différentes communes. Ces Rendez-vous sont généralement organisés le weekend pour la journée ou la soirée selon la thématique abordée (biodiversité, monde souterrain, monde nocturne, etc...). Ils réunissent entre 15 et 50 personnes maximum.
- **La Fête du Parc** ;

La consultation concerne, ici, **les RDV du Parc**.

À travers ce dispositif, les objectifs sont de :

- Construire l'appartenance au territoire,
- Favoriser l'adhésion aux missions du PNR,
- Sensibiliser aux enjeux du projet de territoire et engager le public.

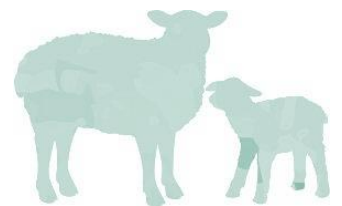
II. OBJET ET DETAILS DE LA CONSULTATION

L'année 2026 a été proclamée **Année internationale du pastoralisme et des parcours**, reconnaissant le rôle essentiel du pastoralisme dans la gestion durable des territoires, la préservation de la biodiversité, le maintien des paysages ouverts et la transmission de savoir-faire agricoles et culturels.

Dans le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, le pastoralisme constitue une activité structurante, à la croisée des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Il participe activement à l'équilibre des milieux naturels, à la prévention des risques naturels, au maintien d'une agriculture extensive et à l'identité même du territoire.

À l'occasion de cette année thématique, le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur souhaite renforcer ses actions de sensibilisation, de valorisation et de médiation auprès du grand public, afin de mieux faire connaître les réalités contemporaines du pastoralisme, les métiers qui y sont associés et les ressources qui en sont issues.

Aussi, lorsque c'est possible, les RDV du Parc prévus pour l'année 2026 proposeront la découverte de différents patrimoines sous l'angle de leur lien au pastoralisme.



10 octobre 2026 - Monde nocturne : inauguration du sentier sonore de Coursegoules

Le PNR et la commune de Coursegoules ont déployé une offre touristique autour du Monde nocturne. Il s'agit d'un sentier pédestre, adapté à la balade en journée ou au crépuscule, le long duquel des pauses sont prévues pour écouter des bulles sonores permettant la découverte du Monde nocturne : astronomie, biodiversité nocturne, pollution lumineuse...

La soirée sera consacrée à l'inauguration de ce sentier sonore et s'organisera comme suit :

- Lancement officiel du sentier, inauguration du panneau de départ et discours officiels ;
- Apéritif ;
- Découverte du sentier sonore et de ses bulles jusqu'à la chapelle Saint-Michel et tour de contes sur la nuit ;
- Retour au village.

Propositions attendues :

- **Tour de contes dédié au monde nocturne, en fixe à la chapelle Saint Michel ou sur le sentier sonore.**
- **Accompagnement et sécurisation du groupe sur le sentier avec un retour nocturne**

31 octobre 2026 – Les animaux qui font peur – Valderoure (lieu à confirmer)

L'imaginaire collectif et enfantin en particulier est peuplé d'animaux qui font peur. Parmi eux, beaucoup sont nocturnes : la chauve-souris, la chouette, le hibou, les araignées, le loup... et si halloween était l'occasion de briser un mythe en s'amusant ?

Le déroulé pourra être le suivant :

- Accueil
- Projection de très courts-métrages jeune public
- Immersion nocturne ludique à la découverte des animaux de la nuit « qui font peur »
- Observation du ciel axée sur les constellations et mythologies liées et pouvant faire peur

Le public cible sera les familles avec enfants.

Propositions attendues :

- **balade nocturne ou jeux le long d'un circuit dans le village ou en dehors, pour les familles, autour de la déconstruction des idées reçues et des peurs sur la biodiversité nocturne.**
- **Observation du ciel**

Ce RDV du Parc est financé grâce au projet TRAME NOIRE / Cieli stellati financé avec le concours de l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027.

Samedi 14 novembre 2026 – Pierre sèche et pastoralisme, Saint Jeannet ou alentours

Le Parc souhaite organiser le samedi 14 novembre, sur la commune de **Saint Jeannet ou alentours**, une sortie **balade/rando-patrimoine grand public** afin de mettre en valeur les **aménagements pierre sèche comme marqueurs historiques et culturels de la pratique du pastoralisme sur le territoire**.

La sortie se déroulera sur la journée (horaires à définir) et devra permettre de découvrir le bâti en pierre sèche spécifique au pastoralisme ainsi que les usages qui en sont encore fait aujourd'hui, ou au contraire, les difficultés qu'ils peuvent représenter pour les éleveurs pastoraux.

Nous souhaitons associer **deux intervenants** :

- **Un professionnel en capacité d'encadrer et animer un groupe en randonnée ;**
- **Un expert de la technique pierre sèche** (murailler).

Selon les besoins, une salle pourra être demandée pour un temps en intérieur (mini-conférence, exposition...).

Un scientifique pourra compléter la journée en s'associant à la randonnée ou en proposant un temps d'échange avant ou après la sortie.

Propositions attendues :

- **Balade ou randonnée accompagnée et commentée sur la pierre sèche et le pastoralisme ;**
- **Animation/présentation des bâtis en pierre sèche vus pendant la sortie avec apport sur les pratiques professionnelles actuelles ;**

OPTION - 28 novembre 2026 – Lancement exposition Pierre sèche - Pays de Vence (Date et lieu à confirmer)

Le Parc conçoit actuellement une exposition pédagogique sur les bâtis en pierre sèche des Préalpes d'Azur. Une soirée d'inauguration de l'exposition est envisagée. Cette soirée comprendra un temps officiel, un apéritif et un ou plusieurs ateliers de découverte de la pierre sèche.

La soirée pourra être complétée par un spectacle sur la pierre sèche.

Propositions attendues :

- **Atelier de découverte ou démonstration des méthodes de construction en pierre sèche type atelier sur stand ;**
- **Atelier de découverte sensorielle et/ou artistique de la pierre en lien avec la pratique de la pierre sèche (par le toucher, le goût, l'odorat, l'ouïe... arts plastiques, parfumerie...)**

III. Conditions de mise en œuvre

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans le présent cahier des charges, les parties se référeront au CCAG-Prestations Intellectuelles.

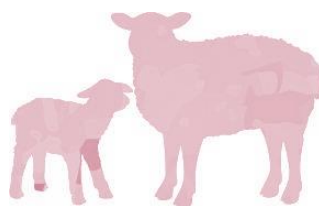
1 ORGANISATION DE LA PRESTATION

La prestation comprendra la préparation et la coordination avec le Parc et les autres intervenants le cas échéant. Les échanges pourront se faire informellement au fil de l'organisation par courriel et/ou téléphone.

2 CONDITIONS DE REGLEMENT

Le paiement sera effectué par mandat administratif (virement bancaire) à l'issue de la totalité des séances effectuées dans le cadre du dispositif sur présentation d'un bilan et d'une facture adressés au PNR des Préalpes d'Azur (avec un RIB à jour) via, si possible, **Chorus Pro (N° SIRET du PNR : 200 014 801 00035)**.

Si la prestation ne peut être effectuée à la date initialement prévue, une date de report pourra éventuellement être proposée par le PNR. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté du Parc (conditions météorologiques difficiles ou extrêmes par exemple) la prestation ne peut pas être effectuée, elle ne sera pas payée.



IV. Modalités de la consultation

1 REMISES DES OFFRES ET CADRE DE LA CONSULTATION

La proposition du candidat est à adresser par mail à : dbourges@pnr-prealpesdazur.fr ET evenements@pnr-prealpesdazur.fr

Les offres devront parvenir au plus tard le 27 septembre à minuit.

Celles qui seraient remises après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenues.

Le PNR s'autorise à négocier avec un ou plusieurs des candidats sans toutefois que ce soit une étape systématique.

Chaque évènement représente un lot distinct pour lequel il peut y avoir un ou plusieurs candidats retenus. Toutes les propositions reçues pourront alimenter une banque de devis qui permettra au PNR de consulter les prestataires pour d'autres événements.

2 PRESENTATION DE L'OFFRE DU CANDIDAT

Un devis sera à fournir accompagné d'une ou des **notes méthodologiques correspondantes** précisant le contenu, le déroulé, l'itinéraire et tous détails nécessaires relatifs à chaque proposition. Le devis fera apparaître :

- **Le nombre de participants maximum** ou autres limites de la proposition, si elles existent.
- **Le prix forfaitaire T.T.C.** Le candidat fournira un tarif forfaitaire à la journée et/ou à la demi-journée quand la déclinaison est possible et en fonction des attentes précisées dans le chapitre II. Ce tarif inclura les frais de préparation et l'ensemble des frais de déplacements du candidat.

3 ANALYSE DES OFFRES

La sélection se fera selon les critères ci-dessous :

- Critère 1 : Proposition technique du candidat – note sur 10 représentant 60 % de la note finale
- Critère 2 : Démarches environnementale et performance en matière de développement durable - note sur 10 représentant 10% de la note finale
- Critère 3 : Montant de l'offre - note sur 10 représentant 30% de la note finale. L'offre la moins élevée se voit affecter la note maximale de 10. Les offres anormalement basses ne seront pas classées. La note affectée aux autres candidats sera établie de la façon suivante : Note montant de l'offre = 10 x (offre du moins disant / offre du candidat).

